



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la coordination
des Services de l'Etat

**Le Préfet de Seine-et-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

Arrêté préfectoral n° 2025/04/DCSE/BPE/EC du 30 avril 2025 portant, au bénéfice de la communauté d'agglomération de Coulommiers Pays de Brie :

- **Déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines ;**
- **Instauration des périmètres de protection et servitudes y afférentes ;**
- **Autorisation d'utilisation de l'eau en vue de la consommation humaine, pour la production et la distribution par un réseau public.**

Concernant le captage d'eau potable « Méry-sur-Marne 1 », n°BSS000LQDB (anciennement 01558X0005) situé sur la commune de Méry-sur-Marne.

VU les Directives du Conseil des Communautés Européennes n° 80/778/CEE du 15 juillet 1980 et n° 98/83/CE du 3 novembre 1998 relatives à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine ;

VU la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

VU la directive 2020/2184 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2020 relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine ;

VU le code de la santé publique et notamment les articles L1321-1 à L1321-10, R1321-1 à R1321-63 ;

VU le code de l'environnement et notamment les articles L210-1, L211-1 à 2, L 214-1 à L 214-10 et L 215-13, R 214-1 à R 214-6 et R 214-32 à R 214-45 ;

VU le code minier et notamment les articles L411-1 et L411-2 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2224-7 à L2224-11-6 ;

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L151-43, L152-7, L153-60 ;

VU le code forestier et notamment ses articles R141-30 à R141-38 ;

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU l'ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale ;

VU le décret n° 2007-1581 du 7 novembre 2007 relatif aux servitudes d'utilité publique instituées en vue d'assurer la protection de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires) ;

VU le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du Président de la République du 25 août 2023 portant nomination de Monsieur Sébastien LIME, secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne ;

VU le décret du Président de la République en date du 6 septembre 2023 portant nomination de Monsieur Pierre ORY, préfet de Seine-et-Marne ;

VU le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 29 avril 2024 ;

VU le Règlement Sanitaire Départemental de Seine et Marne ;

VU l'arrêté du 29 mai 1997 modifié relatif aux matériaux et objets utilisés dans les installations fixes de production, de traitement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine ;

VU les arrêtés du 11 septembre 2003 modifiés portant application du décret 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux sondages, forages, création de puits ou d'ouvrage souterrain soumis à déclaration et relevant de la rubrique 1.1.1.0 ;

VU l'arrêté ministériel du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 modifié ;

VU l'arrêté n°2014153-0011 du 2 juin 2014 modifié relatif au 5ème programme d'action à mettre en œuvre en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole en vigueur ;

VU l'arrêté préfectoral 2017/DRCL/BCCCL n°91 en date du 14 novembre 2017 portant création d'une communauté d'agglomération issue de la fusion des communautés de communes du Pays de Coulommiers et du Pays Fertois et constatant la composition de son conseil communautaire ;

VU l'arrêté préfectoral 2019/DRCL/BLI n°116 en date du 25 octobre 2019 portant adoption des statuts de la communauté d'agglomération de Coulommiers Pays de Brie ;

VU l'arrêté préfectoral n°2024/09/DCSE/BPE/EC du 2 août 2024 portant ouverture d'une enquête publique unique préalable :

- à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines et l'instauration de périmètres de protection et servitudes associées autour du captage situé sur le territoire de la commune et Méry-sur-Marne, dénommé « Méry-sur-Marne 1 » (01558X0005 – BSS000LQDB),
- au parcellaire dans les périmètres de protection immédiate et rapprochée du captage.

VU l'arrêté n°DS 041/2024 du 29 avril 2024 portant délégation de signature à Madame Hélène MARIE, Directrice de la délégation départementale de Seine-et-Marne de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

VU l'arrêté n°24/BC/085 du 15 novembre 2024 donnant délégation de signature à Monsieur Denis ROBIN, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France ;

VU l'arrêté n°24/BC/099 du 20 décembre 2024 donnant délégation de signature à Monsieur Sébastien LIME, secrétaire général de la préfecture et organisant sa suppléance ;

VU la délibération du conseil de la communauté de communes du Pays Fertois prise au cours de sa séance du 6 février 2013 ;

VU la délibération n° 2018-149 du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Coulommiers Pays de Brie prise au cours de sa séance du 24 mai 2018 ;

CONSIDERANT les études environnementales de juillet 2020 réalisées par la société SAFEGE – Suez Consulting ;

CONSIDERANT l'avis définitif de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique du 26 octobre 2021 proposant la délimitation des périmètres de protection pour le captage d'eau potable « Méry-sur-Marne 1 » ;

CONSIDERANT le dossier de consultation administrative reçu par la Mission Inter Services de l'Eau et de la Nature (MISEN) en date du 31/01/2022 et enregistré sous le numéro MISEN F622-2021/178 ;

CONSIDERANT les dossiers et les registres d'enquêtes déposés en mairie de Méry-sur-Marne et par voie dématérialisée du 25 septembre au 25 octobre 2024 inclus ;

CONSIDERANT l'avis du commissaire enquêteur du 17 décembre 2024, révisé le 29 décembre 2024 ;

CONSIDERANT les pièces attestant que les formalités de publicité ont été effectuées conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n°2024/09/DCSE/BPE/EC du 2 août 2024 portant ouverture d'une enquête publique unique préalable ;

CONSIDERANT l'avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques de Seine-et-Marne dans sa séance du 10 avril 2025 ;

CONSIDERANT que les installations réalisées sont compatibles avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands en vigueur ;

CONSIDERANT que le captage « Méry-sur-Marne 1 » a été réalisé en 1951 et qu'il est utilisé en vue de la consommation humaine depuis cette date ;

CONSIDERANT que le captage « Méry-sur-Marne 1 » délivre une eau conforme à la réglementation après traitement physico-chimique ;

CONSIDERANT que le captage relève de la procédure de déclaration au titre de la loi sur l'eau selon la rubrique 1.1.2.0 définie à l'article R 214-1 et des articles L.214-1 à L.214-8 du code de l'environnement ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article L.214-6 du code de l'environnement, l'exploitation du captage ne présente pas de danger ou un inconvénient grave pour les intérêts mentionnés à l'article L 211-1 et peut être ainsi autorisé au titre de l'antériorité ;

CONSIDERANT que la mise en place de périmètres de protection autour du captage « Méry-sur-Marne 1 » est indispensable à la préservation de la qualité de l'eau distribuée à la collectivité ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture de Seine-et-Marne,

ARRETE

Article 1er – Objet du présent arrêté

Les dispositions du présent arrêté ont pour objet :

- la déclaration d'utilité publique des travaux à entreprendre par la communauté d'agglomération de Coulommiers Pays de Brie en vue de la dérivation des eaux souterraines par le captage « Méry sur Marne 1 » ;
- la définition des périmètres de protection immédiate, rapprochée du captage de « Méry-sur-Marne 1 » et l'instauration des servitudes y afférentes ;
- l'autorisation d'utiliser l'eau du captage « Méry sur Marne 1 » en vue de la consommation humaine, pour la production et la distribution par un réseau public.

La communauté d'agglomération de Coulommiers Pays de Brie (CACPB) sera désignée dans la suite de l'arrêté sous le terme "le demandeur".

Article 2 – Références et coordonnées du captage

Nom	« Méry sur Marne 1 »
Numéro BSS	BSS000LQDB
Indice minier	01558X0005/P1
Coordonnées Lambert 93	X = 714 095 m ; Y = 6 874 491 m ; Z = 57 m NGF
Parcelle cadastrale	Parcelle n°13 de la section ZI
Commune	Méry-sur-Marne

1ERE PARTIE : DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Article 3 – Déclaration d'utilité publique

Sont déclarés d'utilité publique les travaux réalisés en vue de la dérivation des eaux souterraines et l'établissement de périmètres de protection immédiate et rapprochée autour du captage d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine, eau traitée et distribuée, de la commune de Méry-sur-Marne, tels qu'ils figurent sur les plans de délimitation ci-annexés.

2EME PARTIE : PERIMETRES DE PROTECTION : DELIMITATION ET PRESCRIPTIONS

Article 4 – Délimitation des périmètres de protection

Trois périmètres de protection sont instaurés autour du captage pour en assurer la protection immédiate, rapprochée et éloignée. Ces périmètres sont définis sur les plans annexés au présent arrêté.

4.1 – Périmètre de protection immédiate (PPI)

Le PPI sera constitué de la parcelle n°13 de la section ZI de la commune de Méry-sur-Marne.

4.2 – Périmètre de protection rapprochée (PPR)

Le PPR, présenté en annexe, sera constitué par les parcelles suivantes de la commune de Méry-sur-Marne :

- Pour la section E : 1086 à 1088, 1188, 1213, 1214, 1216, 1220, 1221, 1290, 1291, 1313 à 1319, 1346, 1347, 1349, 1353, 1354, 1393, 1394, 1395, 1454 à 1469
- Pour la section ZH : 2
- Pour la section ZI : 12, 14, 15

Article 5 – Prescriptions

Les prescriptions définies ci-dessous pour les deux périmètres de protection s'ajoutent aux dispositions fixées par la réglementation générale sans préjuger de son évolution.

En cas de déversement accidentel de produit polluant survenant dans la zone circonscrite par les différents périmètres de protection, il conviendra d'en informer l'autorité sanitaire et de mettre en œuvre les mesures de sauvegarde du point d'eau et de la ressource en eau souterraine captée.

5.1 – Périmètre de protection immédiate (PPI)

Ce périmètre a pour objectif de limiter les risques de pollutions accidentelles et ponctuelles.

Conformément à la réglementation en vigueur, la parcelle n°13 de la section ZI de la commune de Méry-sur-Marne, propriété du demandeur, doit rester sa propriété.

Le PPI devra rester clos à l'aide d'une clôture de 2 m de hauteur, montée sur des poteaux imputrescibles et équipée d'un portail fermé à clé. La clôture devra permettre d'éviter toute intrusion.

A l'intérieur de ce périmètre, l'entretien devra être régulier (taille manuelle ou mécanique). L'herbe devra être évacuée à l'extérieur pour éviter toute fermentation et percolation vers les eaux souterraines. Aucun produit chimique en dehors des produits liés à la désinfection des eaux ne sera employé ou stocké.

Au sein de ce périmètre, il sera interdit :

- Toutes activités autres que celles strictement nécessaires à la surveillance, l'entretien et l'exploitation du captage,
- Tous dépôts de matériaux, même inertes, et stockages de matériel qui ne sont pas directement nécessaires à l'entretien et l'exploitation du captage,
- L'emploi d'engrais, désherbants et autres produits chimiques,
- L'accès de tout personne non mandatée par le demandeur,
- Le stationnement de tout autre véhicule que ceux nécessaires à l'exploitation des installations.

Le demandeur veillera également au respect des prescriptions complémentaires ci-dessous :

- Les quatre piézomètres se trouvant dans ce périmètre de protection immédiate seront conservés et mis en sécurité. Ils serviront aux suivis de la nappe et à toute autre opération ultérieure nécessitant des pompages d'essais,
- Le captage devra être équipé d'une sonde piézométrique permanente permettant le suivi et l'enregistrement des niveaux d'eau statique et dynamique,
- Des aménagements seront mis en œuvre à l'intersection de la RD402 et du chemin agricole pour faciliter et guider les liquides vers la parcelle agricole au Sud et éviter les ruissellements dans le PPI,
- Toutes les ouvertures (portes, portail, fenêtre, etc.) doivent être équipées de système anti-intrusion reliés à une centrale automatique permanente éloignée qui doit répondre à la moindre intrusion par une action imminente de personnel qualifié qui doit faire en sorte de préserver la ressource et les captages,
- Un contrôle et une surveillance régulière du captage et de ses environs immédiats sont réalisés.

5.2 – Périmètre de protection rapprochée (PPR)

Dans ce périmètre sont interdits toutes les activités, installations, dépôts ayant une incidence qualitative directe ou indirecte sur l'aquifère capté afin de prévenir toute pollution accidentelle ou ponctuelle du captage.

Toutes activités, installations ou dépôts susceptibles de porter atteinte à la qualité des eaux captées seront soumis à l'avis de la Mission Interservices de l'Eau et de la Nature (MISEN), et ce, afin de prescrire les dispositions éventuellement nécessaires pour prévenir les risques vis-à-vis des eaux captées. L'avis de l'hydrogéologue agréé sera ainsi sollicité pour tout projet susceptible d'avoir un impact sur la ressource en eau.

Les activités suivantes sont interdites :

- La foration de tous puits ou de forages quelque soit sa nature : alimentation en eau domestique, agricole, géothermique, industrielle ou d'infiltrations d'eaux pluviales. La création d'ouvrages de surveillance de la qualité des eaux souterraines ou nécessaires à l'extension du captage est autorisée moyennant les études nécessaires indiquant les incidences et leur minimisation ;
- L'ouverture et l'exploitation de carrières ou d'excavations sauf celles nécessaires à la pose de nouvelles canalisations d'eau potable. Les autres canalisations devront être étudiées de manière à évaluer leurs impacts sur la ressource et sur le captage lui-même ;
- Les implantations de canalisations d'hydrocarbures liquides ou de tous autres produits liquides ou gazeux susceptibles de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité des eaux ;
- L'installation de dépôts d'ordures ménagères ou industrielles, d'immondices, de détritiques, de produits radioactifs et de tous les produits et matières susceptibles d'altérer les eaux ;
- Les installations de stockage d'hydrocarbures liquides ou gazeux, de produits chimiques de toute nature. Sauf pour les équipements à double coque. Il faut privilégier le chauffage au gaz à la place du fuel dans la mesure du possible ;

- Le stockage du fumier, engrais organiques ou chimiques et composts, et de tous produits ou substances destinés à la fertilisation des sols ;
- L'épandage ou l'infiltration de lisiers, de fientes de volailles et d'eaux usées d'origine domestique ou industrielle et de tous produits portant atteinte à la qualité des eaux ;
- L'établissement des nouvelles constructions seront interdites dans la zone N. Dans la zone U, les constructions seront faites sans sous-sol en réduisant le temps nécessaire au comblement des fondations, des tranchées et excavations nécessaires, le maître d'ouvrage devra s'assurer du bon déroulement du chantier ;
- L'épandage de sous-produits urbains et industriels (boues de station d'épuration, matières de vidange...);
- Le stockage de matières fermentescibles destinées à l'alimentation du bétail, et produits destinés à la lutte contre les ennemis des cultures ;
- L'implantation de nouveaux bâtiments d'élevage ;
- L'installation d'abreuvoirs destinés à l'alimentation du bétail
- Le camping même sauvage et le stationnement de caravanes ;
- La création d'étangs ou de mares ;
- La création de nouveaux cimetières ;
- Le défrichement autre que celui nécessaire à l'entretien des bois, haies ou taillis : pas de changement de vocation de la parcelle, elle restera en bois même si des coupes peuvent être envisagées ;
- La réalisation de fossés ou de bassins d'infiltration des eaux de chaussées, de parkings ou en provenance d'importantes surfaces imperméabilisées telles que les routes, les zones d'activités etc.

5.3 – Périmètre de protection éloignée (PPE)

Le PPE est une zone de vigilance où une attention particulière sera portée sur les activités pouvant constituer une source de contamination du captage. Toute activité ou fait pouvant conduire à une communication directe avec l'aquifère capté ou avec l'horizon géologique qui le protège, sera soumis à l'avis de la MISEN et ce, afin de prescrire les dispositions éventuellement nécessaires pour prévenir les risques présentés vis-à-vis des eaux captées.

Le demandeur devra établir une procédure de vigilance et de gestion de crise en cas de pollution observée par un administré. Cette procédure établira la liste et les coordonnées des personnes à contacter, dont a minima les services de la délégation départementale de Seine-et-Marne de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

5.4 – Prescriptions complémentaires

En complément des prescriptions édictées au sein des périmètres de protection, les prescriptions suivantes devront être mises en œuvre par le demandeur :

- Au prochain renouvellement des équipements du captage, des pompes de plus faibles débits seront installées ; en effet, l'ouvrage est actuellement équipé de 2 pompes de 50 m³/h bridées à 28 m³/h ;
- Au sein des PPR et PPE, les systèmes d'assainissement (collectifs et non collectifs) devront être mis en conformité dans le cadre d'un programme de réhabilitation et de renouvellement des installations dans les meilleurs délais. L'étanchéité des réseaux d'eaux usées sera vérifiée périodiquement par période maximale de 5 ans. Il conviendra également de s'assurer que toutes les nouvelles installations de chauffage et d'assainissement non collectif soient conformes à la réglementation en vigueur ;
- Une vigilance accrue sera portée à la circulation des camions citernes au sein du PPR et une signalisation adaptée sera mis en place si nécessaire ;
- Le plan communal de sauvegarde sera mis à jour afin de s'assurer de la prise en compte de la procédure de gestion des pollutions établie par le demandeur.

3EME PARTIE – AUTORISATION SANITAIRE D'UTILISER L'EAU EN VUE DE LA CONSOMMATION HUMAINE

Article 6 – Autorisation

Le demandeur est autorisé à utiliser l'eau du captage « Méry sur Marne 1 » en vue de la consommation humaine après désinfection.

Article 7 – Etapas du traitement

Les eaux issues du captage « Méry sur Marne 1 » sont désinfectées par injection de chlore.

Article 8 – Contrôle sanitaire

Conformément à la réglementation en vigueur, l'Agence régionale de santé Ile-de-France établit les lieux de prélèvements et le programme d'analyses du contrôle sanitaire de la qualité de l'eau.

Le demandeur est tenu de surveiller en permanence la qualité des eaux et, en particulier, l'efficacité de la désinfection.

Les modalités de cette auto-surveillance et tout projet de modification des installations de traitement doivent être portés à la connaissance du préfet.

4EME PARTIE - AUTORISATION DE PRÉLEVER DE L'EAU

Article 9 – Volumes autorisés

Le captage prélève dans la nappe des alluvions de la Marne avec une participation de la nappe des calcaires du Lutétien. Il n'est pas situé dans une zone de répartition des eaux.

Le volume prélevé ne pourra excéder **68 000 m³** par an.

Le volume journalier moyen sera de **186 m³** et en pointe **270 m³**.

Article 10 – Débit autorisé

Le débit de prélèvement ne pourra être supérieur à **28 m³/h**.

Article 11 – Suivi des pompages

Les relevés du suivi des volumes prélevés sont au minimum hebdomadaire, centralisés et tenus à la disposition des administrations concernées.

Un état des prélèvements mensuels et annuels du forage, objet de cet arrêté, sera adressé tous les ans au service police de l'eau du département de Seine-et-Marne et de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (drma.sppe.driat-if@developpement-durable.gouv.fr) dans les deux mois qui suivent la fin de chaque année civile. Cet état doit faire également apparaître les entretiens, contrôles et remplacements des moyens de mesure et d'évaluation.

Article 12 – Équipement

Le captage doit être équipé notamment :

- d'un compteur volumétrique,
- d'une sonde piézométrique permettant l'enregistrement des niveaux statique et dynamique,
- d'un capot étanche et cadenassé ou moyen équivalent (bâtiment fermé),
- d'une margelle de 3 m² minimum autour de la tête du forage, et de 0,30 m de hauteur au-dessus du niveau du terrain naturel, sauf si la tête de l'ouvrage débouche dans un local,
- d'une plaque d'identification avec le code BSS attribué par le BRGM.

SEME PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES

Article 13 – Publicité et Information des tiers

Le présent arrêté sera notifié sans délai au demandeur.

Le présent arrêté sera :

- publié, par les soins du préfet, au recueil des actes administratifs de l'État du département de Seine-et-Marne,
- affiché, par la communauté d'agglomération de Coulommiers Pays de Brie en mairie de Méry-sur-Marne pendant au moins deux mois.

Une mention de cet affichage sera insérée, par les soins du préfet et à la charge de la communauté d'agglomération de Coulommiers Pays de Brie, en caractères apparents dans deux journaux locaux.

Un extrait de cet acte sera adressé par le demandeur à chaque propriétaire intéressé afin de l'informer des servitudes qui grèvent son terrain, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Le président de la communauté d'agglomération de Coulommiers Pays de Brie informera sans délai le préfet de Seine-et-Marne de l'accomplissement de ces formalités.

La communauté d'agglomération de Coulommiers Pays de Brie conserve le présent arrêté et délivre à toute personne qui le demande les informations sur les servitudes qui y sont rattachées.

Les servitudes afférentes aux périmètres de protection mentionnées dans le présent arrêté seront annexées aux documents d'urbanisme de la commune de Méry-sur-Marne, dans les conditions définies aux articles L.153-60 et R.153-18 et R.153-20 à R.153-22 du code de l'urbanisme.

Article 14 – Exécution

- M. le Secrétaire Général de la Préfecture de Seine-et-Marne ;
- M. le Directeur Départemental des Territoires de Seine-et-Marne ;
- M. le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- Mme la Directrice Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Ile-de-France ;
- M. le Président de communauté d'agglomération de Coulommiers Pays de Brie ;
- M. le Maire de Méry-sur-Marne ;

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée ainsi qu'à :

- Mme la Présidente du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (Ile-de-France) ;
- Mme la Directrice de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ;
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne ;
- M. le Président du Conseil Départemental ;
- M. Thierry Gaillard ; Coordonnateur départemental des hydrogéologues agréés.

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,

Sébastien LIME

ANNEXES (consultables à la Délégation départementale de Seine-et-Marne de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France et à la Préfecture de Seine-et-Marne) :

- carte de délimitation des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée,
- état parcellaire.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal administratif de Melun au 43 rue du Général de Gaulle, case postale n° 8630, 77008 Melun cédex.

Un recours administratif peut suspendre le délai du recours contentieux ; s'il est formé dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte ; selon une des formes suivantes :

- recours gracieux, adressé au préfet de Seine et Marne - rue des Saints Pères - 77010 MELUN cedex,
- recours hiérarchique, adressé au Ministère en charge de la santé - 14 avenue Duquesne 75007 Paris

Le recours contentieux court à compter de la décision explicite ou implicite (au terme d'un délai de deux mois) de rejet du recours administratif.

Les décisions prises en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 et L. 214-8 du code de l'environnement peuvent faire l'objet d'un recours au Tribunal administratif de Melun, par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts visés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement, dans un délai de quatre ans à compter de la publication ou de l'affichage desdits actes, ce délai étant, le cas échéant, prolongé jusqu'à la fin d'une période de deux années suivant la mise en activité de l'installation.

Tout recours doit être adressé en recommandé avec accusé de réception ou par l'application Télécours citoyens accessible à partir du site www.telercours.fr.

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
COULOMMIERS PAYS DE BRIE

Captage AEP
de MERY SUR MARNE

Alimentation en Eau Potable

PERIMETRES DE PROTECTION :

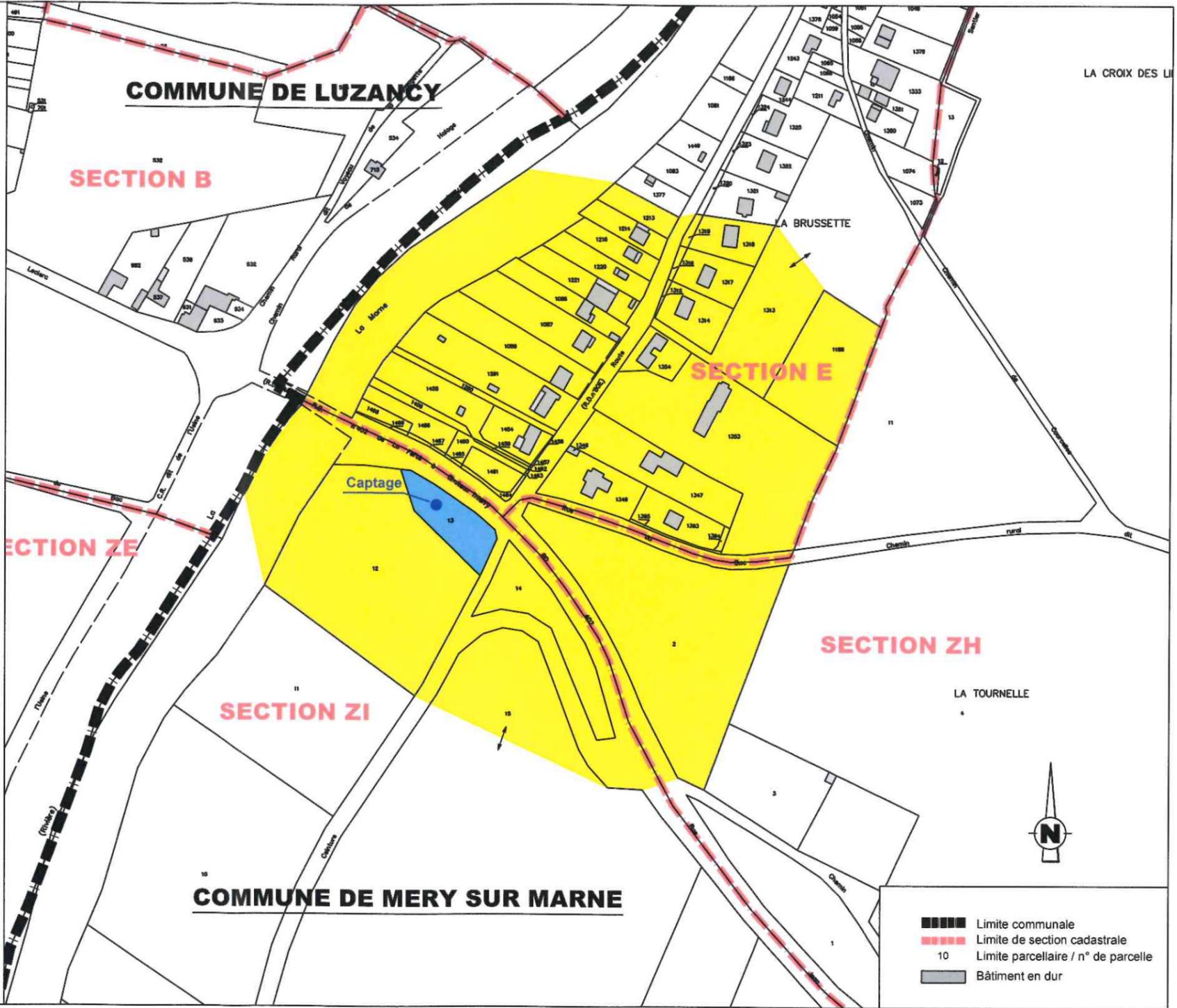
- IMMEDIATE
- RAPPROCHEE

Ind.	Date	Nom	Modification	Verifié	
ESQ	AVP	PRO	DCE	VISA	DOE

Fond de Plan dressé par : AP	Code DAO	22_0035
------------------------------	----------	---------

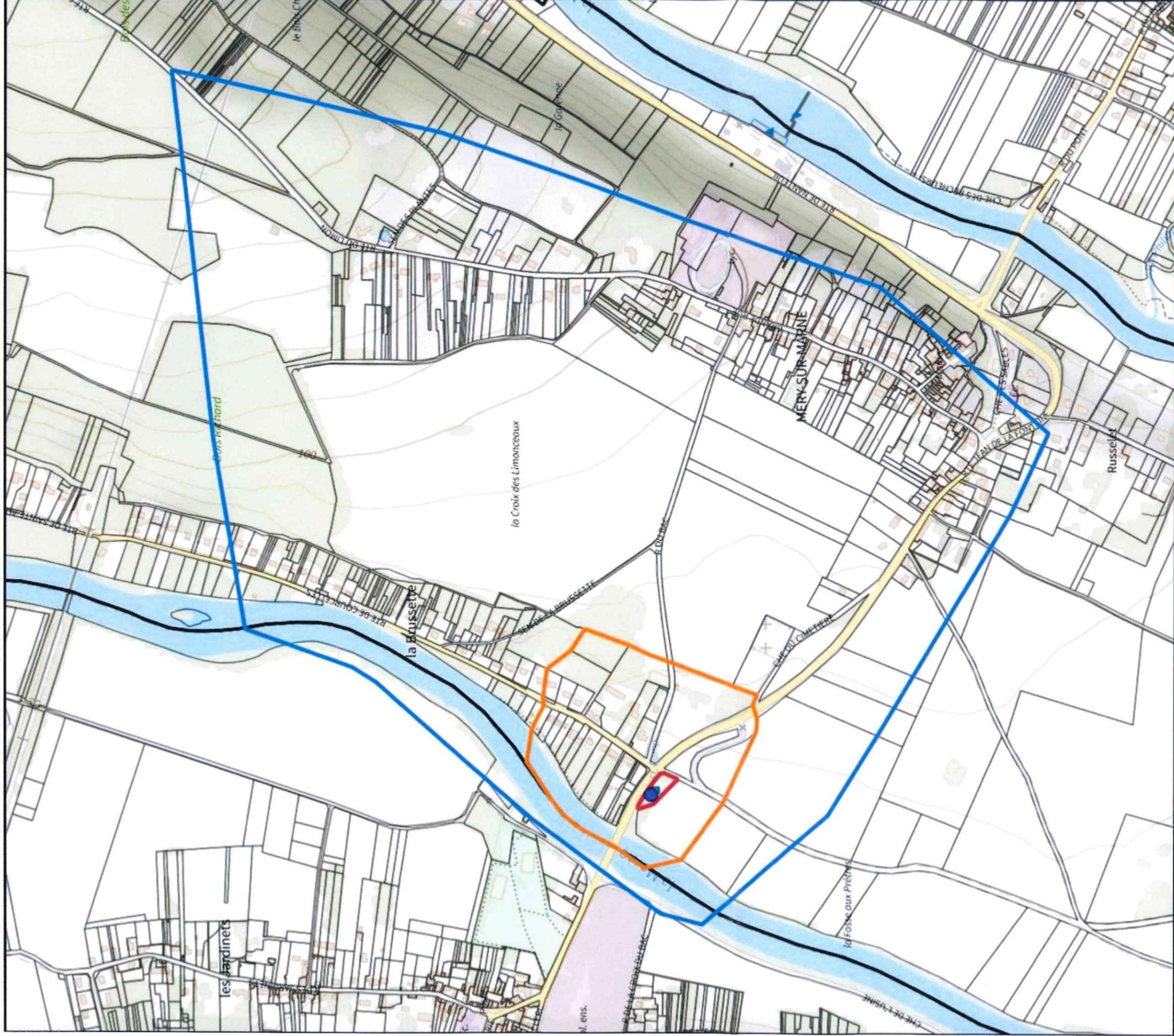
Source : Cadastre informatisé (cadastre.data.gouv.fr) - Millésime du 1er juillet 2022
Tracé des périmètres d'après M. Samid AZIZ, hydrogéologue agréé (rapport du 26 octobre 2021)

NUMERO DE PLAN:			SUEZ CONSULTING Agence de Tours 7 et 9 rue du Luxembourg BP 37167 37071 TOURS CEDEX 2	
NUMERO D'AFFAIRE	ECHELLE			
22NNP076	1/2000	DESSINE PAR	VERIFIE PAR	
DATE	CHEF DE PROJET	AP	AP	
Octobre 2022	JPR			



Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° 2025/04/DCSE/BRE/EC en date du 30 avril 2025

Le secrétaire général
Sébastien LIME



Procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des périmètres de protection du captage AEP (BSS000LQDB) de Mery-sur-Marne (77)

Plan de situation du périmètre de protection éloignée

Légende

- Captages
- PPI
- PPR
- PPE

Périmètres de protection

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° 2025-104/DCSE/BRE/EC en date du 30 août 2025

Le secrétaire général
Sébastien LIME

Version | 4/2025
Sources : IGN
Projection cartographique
(RGF93/Lambert 93)



SUEZ Consulting 2025 ©

Déclaration d'Utilité Publique des périmètres de protection
Forage de MERY SUR MARNE (77)

ETAT PARCELLAIRE

CONSULTING



SAFEGE
Parc de L'Ile
15-27, Rue du Port
92022 NANTERRE cedex

Agence Normandie Nord Picardie
Pôle Ressources en eau



Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral n° 2023/04/DCSE/BRE/EC
en date du 30 avril 2025

Le secrétaire général

Sébastien LIME

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE
Périmètres de protection du captage de MERY SUR MARNE

Liste des parcelles :

Commune de MERY SUR MARNE (77)

INDICATIONS CADASTRALES				SITUATION	
Section	N°	Lieu-dit	Surface	Périmètre immédiat	Périmètre rapproché
ZI	13	La Longue Raie	0 ha 14 a 57	0 ha 14 a 57	

Identité des propriétaires :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FERTOIS
22 avenue du Général Leclerc
77260 LA FERTE SOUS JOUARRE

Qualité de propriété :

Propriétaire

SIREN 247 700 024

Nota :

Fusion au 1er janvier 2018

Devenue COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE

SIREN 200 090 504

Origine de propriété :

Acte / date : Procès Verbal de remembrement - 28/11/2008

Rédacteur : ADM Conseil Général 77 Remembrement

Date dépôt : 28/11/2018

Réf. acte : 2008 R 2 - UD 21 - Compte 90

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE
Périmètres de protection du captage de MERY SUR MARNE

Liste des parcelles :

Commune de MERY SUR MARNE (77)

INDICATIONS CADASTRALES				SITUATION	
Section	N°	Lieu-dit	Surface	Périmètre immédiat	Périmètre rapproché
E	1316	La Brussette	0 ha 00 a 09		0 ha 00 a 09
E	1395	Rue du Bac	0 ha 00 a 70		0 ha 00 a 70
ZI	14	La Longue Raie	0 ha 23 a 65		0 ha 23 a 65

Identité des propriétaires :

COMMUNE DE MERY SUR MARNE
 7 route Jean de la Fontaine
 77730 MERY SUR MARNE

SIREN 217 702 901

Qualité de propriété :

Propriétaire

Origine de propriété :

E 1316

Acte / date : Vente du 10/02/2005
Rédacteur : Me SONNETTE - HUET
Date dépôt : 03/03/2005
Réf. acte : 2005 P 1450

E 1395

Acte / date : Vente du 25/10/2004
Rédacteur : Me PIVOT
Date dépôt : 23/12/2004
Réf. acte : 2004 P 7617

ZI 14

Acte / date : Procès Verbal de remembrement - 28/11/2008
Rédacteur : ADM Conseil Général 77 Remembrement
Date dépôt : 28/11/2018
Réf. acte : 2008 R 2 - UD 15 - Compte 20

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE
Périmètres de protection du captage de MERY SUR MARNE

Liste des parcelles :

Commune de MERY SUR MARNE (77)

INDICATIONS CADASTRALES				SITUATION	
Section	N°	Lieu-dit	Surface	Périmètre immédiat	Périmètre rapproché
ZI	15	Les Vingt-Quatre Arpents	4 ha 85 a 11		0 ha 42 a 15

Identité des propriétaires :

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE LA FONTAINE
2 route de la Fontaine
77730 MERY SUR MARNE

SIREN 443 759 261

Qualité de propriété :

Propriétaire

Origine de propriété :

Acte / date : Procès Verbal de remembrement - 28/11/2008
Rédacteur : ADM Conseil Général 77 Remembrement
Date dépôt : 28/11/2018
Réf. acte : 2008 R 2 - UD 23 - Compte 110

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE
Périmètres de protection du captage de MERY SUR MARNE

Liste des parcelles :

Commune de MERY SUR MARNE (77)

INDICATIONS CADASTRALES				SITUATION	
Section	N°	Lieu-dit	Surface	Périmètre immédiat	Périmètre rapproché
E	1221	11 route de Courcelles	0 ha 10 a 30		0 ha 10 a 30

Identité des propriétaires :

SCI AUX BOULEAUX
(Société Civile Immobilière)
Hameau de Rouget
77260 CHAMIGNY

SIREN 391 997 657

Qualité de propriété :

Propriétaire

Origine de propriété :

Acte / date : Acquisition du 29/02/1996

Rédacteur : Me GRUZON

Date dépôt : 29/04/1996

Réf. acte : Vol. 96 P 4842

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE
Périmètres de protection du captage de MERY SUR MARNE

Liste des parcelles :

Commune de MERY SUR MARNE (77)

INDICATIONS CADASTRALES				SITUATION	
Section	N°	Lieu-dit	Surface	Périmètre immédiat	Périmètre rapproché
E	1353	6 route de Courcelles	0 ha 79 a 28		0 ha 79 a 28

Identité des propriétaires :

SCI FAMILIALE MIMDS
4 rue des 3 Fauchets
91150 ETAMPES

SIREN 897 753 513

Qualité de propriété :

Propriétaire

Origine de propriété :

Acte / date : Vente du 30/12/2021
Rédacteur : Me DUVAL-GIRARD
Date dépôt : 25/01/2022
Réf. acte : 2022 P 1733

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE
Périmètres de protection du captage de MERY SUR MARNE

Liste des parcelles :

Commune de MERY SUR MARNE (77)

INDICATIONS CADASTRALES				SITUATION	
Section	N°	Lieu-dit	Surface	Périmètre immédiat	Périmètre rapproché
E	1393	10 rue du Bac	0 ha 10 a 89		0 ha 10 a 89

Identité des propriétaires :

Mme ADILLON Rebecca Carmen
Née le 20/12/1951 à San Rafael (Argentine)
5 rue du Bac
77730 MERY SUR MARNE

Qualité de propriété :

Propriétaire

Origine de propriété :

Acte / date : Vente du 25/10/2004
Rédacteur : Me PIVOT
Date dépôt : 23/12/2004
Réf. acte : 2004 P 7617

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE
Périmètres de protection du captage de MERY SUR MARNE

Liste des parcelles :

Commune de MERY SUR MARNE (77)

INDICATIONS CADASTRALES				SITUATION	
Section	N°	Lieu-dit	Surface	Périmètre immédiat	Périmètre rapproché
E	1354	6B route de Courcelles	0 ha 07 a 27		0 ha 07 a 27

Identité des propriétaires :

Mme BOULANGER Isabelle
Née le 16/11/1961
6 route de Courcelles
77730 MERY SUR MARNE

Qualité de propriété :

Propriétaire

Origine de propriété :

Acte / date : Vente du 29/09/2014
Rédacteur : Me KROWICKI
Date dépôt : 21/10/2014
Réf. acte : 2014 P 5366

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE
Périmètres de protection du captage de MERY SUR MARNE

Liste des parcelles :

Commune de MERY SUR MARNE (77)

INDICATIONS CADASTRALES				SITUATION	
Section	N°	Lieu-dit	Surface	Périmètre immédiat	Périmètre rapproché
E	1214	17 route de Courcelles	0 ha 06 a 75		0 ha 06 a 75

Identité des propriétaires :

M. BOUSCARAT René Jean
Epoux BOULAIN Jeanne
Né le 20/02/1933 à Montrouge 92
17 rue Boileau
92120 MONTROUGE
Décédé le 07/12/2021

Qualité de propriété :

Usufruitier

Mme BOUSCARAT René
Née BOULAIN Jeanne Arlette
Le 25/06/1934 à Angliers 86
17 rue Boileau
92120 MONTROUGE
Décédée le 03/10/2021

Usufruitière

M. BOUSCARAT Pascal Jean
Né le 12/10/1969 à Paris 14ème
17 rue Boileau
92120 MONTROUGE

Nu-propriétaire

Origine de propriété :

Acte / date : Donation du 15/12/1995
Rédacteur : Me PORGE
Date dépôt : 26/01/1996
Réf. acte : Vol. 96 P 1203

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE
Périmètres de protection du captage de MERY SUR MARNE

Liste des parcelles :

Commune de MERY SUR MARNE (77)

INDICATIONS CADASTRALES				SITUATION	
Section	N°	Lieu-dit	Surface	Périmètre immédiat	Périmètre rapproché
E	1087	7 route de Courcelles	0 ha 19 a 87		0 ha 19 a 87

Identité des propriétaires :

M. BOUZIDI Issam
Né le 10/10/1971 à Le Kef (Tunisie)
7 route de Courcelles
77730 MERY SUR MARNE

Qualité de propriété :

Propriétaire

Origine de propriété :

Acte / date : Vente du 04/08/2017
Rédacteur : Me GIRARD
Date dépôt : 21/08/2017
Réf. acte : 2017 P 4889

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE
Périmètres de protection du captage de MERY SUR MARNE

Liste des parcelles :

Commune de MERY SUR MARNE (77)

INDICATIONS CADASTRALES				SITUATION	
Section	N°	Lieu-dit	Surface	Périmètre immédiat	Périmètre rapproché
E	1088	5 route de Courcelles	0 ha 19 a 39		0 ha 19 a 39

Identité des propriétaires :

M. CANIPELLE Williams Fernand
Epoux CHAINON Denise
Né le 12/01/1950 à Chauny (02)
5 route de Courcelles
77730 MERY SUR MARNE

Qualité de propriété :

Propriétaire indivision

Mme CANIPELLE Williams
Née CHAINON Denise Pierrette
Le 12/03/1951 à Lille (59)
5 route de Courcelles
77730 MERY SUR MARNE

Propriétaire indivision

Origine de propriété :

Acte / date : Vente du 31/05/2011
Rédacteur : Me DIDRY
Date dépôt : 08/07/2011
Réf. acte : 2011 P 3435

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE
Périmètres de protection du captage de MERY SUR MARNE

Liste des parcelles :

Commune de MERY SUR MARNE (77)

INDICATIONS CADASTRALES				SITUATION	
Section	N°	Lieu-dit	Surface	Périmètre immédiat	Périmètre rapproché
ZI	12	La Longue Raie	0 ha 99 a 60		0 ha 99 a 60

Identité des propriétaires :

Mme COCHET Gérard
Née PUPAT Marie Françoise
Le 02/11/1939 à Bourg de Péage 26
6 avenue du Général Leclerc
77730 SAACY SUR MARNE

Qualité de propriété :

Propriétaire

Origine de propriété :

Acte / date : Attestation après décès du 21/05/2021
Rédacteur : Me GIRARD
Date dépôt : 17/06/2021
Réf. acte : 2021 P 3739

Acte / date : Reprise pour ordre de la formalité ci-dessus - 21/05/2021
Rédacteur : Me GIRARD
Date dépôt : 01/09/2021
Réf. acte : 2021 D 9305

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE
Périmètres de protection du captage de MERY SUR MARNE

Liste des parcelles :

Commune de MERY SUR MARNE (77)

INDICATIONS CADASTRALES				SITUATION	
Section	N°	Lieu-dit	Surface	Périmètre immédiat	Périmètre rapproché
E	1290	2 route de Courcelles	0 ha 04 a 45		0 ha 04 a 45

Identité des propriétaires :

M. COTTRAY Bruno Jean
Epoux ESCHRICH Sophie
Né le 16/09/1965 à La Ferté sous Jouanne 77
6B route de Courcelles
77730 MERY SUR MARNE

Qualité de propriété :

Propriétaire indivision

Mme COTTRAY Bruno
Née ESCHRICH Sophie Suzanne
Le 18/07/1966 à Coulommiers 77
6B route de Courcelles
77730 MERY SUR MARNE

Propriétaire indivision

Origine de propriété :

Acte / date : Acquisition du 15/01/1999
Rédacteur : Me GOBIN-DERHI
Date dépôt : 17/02/1999
Réf. acte : Vol. 99 P n° 2071

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE
Périmètres de protection du captage de MERY SUR MARNE

Liste des parcelles :

Commune de MERY SUR MARNE (77)

INDICATIONS CADASTRALES				SITUATION	
Section	N°	Lieu-dit	Surface	Périmètre immédiat	Périmètre rapproché
E	1317	12 route de Courcelles	0 ha 10 a 01		0 ha 10 a 01

Identité des propriétaires :

M. COURROUX Marcel
Epoux BONNAIRE Corinne
Né le 25/03/1958 à Montluçon 03
12 route de Courcelles
77730 MERY SUR MARNE

Qualité de propriété :

Propriétaire indivision

Mme COURROUX Marcel
Née BONNAIRE Corinne José
Le 10/06/1953 à Paris 10ème
12 route de Courcelles
77730 MERY SUR MARNE

Propriétaire indivision

Origine de propriété :

Acte / date : Vente du 09/01/2012
Rédacteur : Me GIRARD
Date dépôt : 10/02/2012
Réf. acte : 2012 P 821

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE
Périmètres de protection du captage de MERY SUR MARNE

Liste des parcelles :

Commune de MERY SUR MARNE (77)

INDICATIONS CADASTRALES				SITUATION	
Section	N°	Lieu-dit	Surface	Périmètre immédiat	Périmètre rapproché
E	1291	3 route de Courcelles	0 ha 26 a 14		0 ha 26 a 14

Identité des propriétaires :

Mme CUEVAS Manuel
 Née LAINE Josette Emilienne
 Le 07/02/1926 à Soissons 02
 3 rue de Courcelles
 77730 MERY SUR MARNE

Mme CUEVAS Marie-José Yvonne
 Née le 05/06/1949 à Gennevilliers 92
 5 rue Sainte Marie
 92230 GENNEVILLIERS

Mme NICLOT Michel
 Née CUEVAS Marie-Françoise
 Le 21/09/1950 à Gennevilliers 92
 35 rue du Chef de Ville
 77730 SAACY SUR MARNE

Mme COUSIN Hervé
 Née CUEVAS Nadine
 Le 30/08/1955 à Gennevilliers 92
 1 rue Claude Bernard
 92230 GENNEVILLIERS

Qualité de propriété :

Usufruitière

1/3 Nue-propriétaire

1/3 Nue-propriétaire

1/3 Nue-propriétaire

Origine de propriété :

Acte / date : Attestation après décès des 05/05 et 06/05/1989

Rédacteur : Me SONNETTE-HUET

Date dépôt : 16/06/1989

Réf. acte : Vol. 14257 n° 8

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE
Périmètres de protection du captage de MERY SUR MARNE

Liste des parcelles :

Commune de MERY SUR MARNE (77)

INDICATIONS CADASTRALES				SITUATION	
Section	N°	Lieu-dit	Surface	Périmètre immédiat	Périmètre rapproché
E	1314	10 route de Courcelles	0 ha 11 a 05		0 ha 11 a 05
E	1315	Route de Courcelles	0 ha 00 a 10		0 ha 00 a 10

Identité des propriétaires :

Mme DERMINE Evelyne
Née le 25/07/1945 à Pavant (02)
46 rue Manin
75019 PARIS

Qualité de propriété :

Propriétaire

Origine de propriété :

Acte / date : Vente du 15/12/1975
Rédacteur : Me DUPARC
Date dépôt : 08/01/1976
Réf. acte : Vol. 5381 n° 1

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE
Périmètres de protection du captage de MERY SUR MARNE

Liste des parcelles :

Commune de MERY SUR MARNE (77)

INDICATIONS CADASTRALES				SITUATION	
Section	N°	Lieu-dit	Surface	Périmètre immédiat	Périmètre rapproché
E	1213	La Brussette	0 ha 06 a 44		0 ha 06 a 44

Identité des propriétaires :

Mme DESCARPENTRY Myriam Sylviane
Ne le 05/04/1981 à Gassin (83)
52 rue Ordener
75018 PARIS

Qualité de propriété :

Propriétaire

Origine de propriété :

Acte / date : Vente du 25/02/2020
Rédacteur : Me GIRARD
Date dépôt : 06/03/2020
Réf. acte : 2020 P 1355

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE
Périmètres de protection du captage de MERY SUR MARNE

Liste des parcelles :

Commune de MERY SUR MARNE (77)

INDICATIONS CADASTRALES				SITUATION	
Section	N°	Lieu-dit	Surface	Périmètre immédiat	Périmètre rapproché
E	1188	4T route de Courcelles	0 ha 34 a 30		0 ha 34 a 30
E	1313	La Brussette	0 ha 93 a 85		0 ha 36 a 46

Identité des propriétaires :

M. FERRY Alain André
 Né le 27/07/1944 à Celles sur Plaine (88)
 32 avenue du Président Wilson
 94340 JOINVILLE LE PONT

Qualité de propriété :

Propriétaire

Origine de propriété :

Acte / date : Partage de communauté du 04/12/1986 et dépôt du jugement de divorce du 01/10/1987
Rédacteur : Me GUYOT
Date dépôt : 06/06/1996 et 02/09/1996
Réf. acte : Vol. 1996 P 6079

Acte / date : Attestation rectificative de la formalité ci-dessus du 28/08/1996
Rédacteur : Me GUYOT
Date dépôt : 02/09/1996
Réf. acte : Vol. 1996 P 6542

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE
Périmètres de protection du captage de MERY SUR MARNE

Liste des parcelles :

Commune de MERY SUR MARNE (77)

INDICATIONS CADASTRALES				SITUATION	
Section	N°	Lieu-dit	Surface	Périmètre immédiat	Périmètre rapproché
E	1318	14 route de Courcelles	0 ha 10 a 11		0 ha 10 a 11
E	1319	La Brussette	0 ha 00 a 10		0 ha 00 a 10

Identité des propriétaires :

Mme GALLIOT Philippe
Née MEYER Evelyne
Le 04/10/1952 à Vincennes 94
14 rue de Courcelles
77730 MERY SUR MARNE

Qualité de propriété :

Usufruitière

Mme GALLIOT Aurore Liliane
Née le 27/08/1976 à Rosny Sous Bois 93
3 rue d'Arlington
51100 REIMS

Nue-proprétaire

Mme GALLIOT Angeline Françoise
Née le 20/06/1984 à Meaux 77
87 rue Auguste Renoir
93220 GAGNY

Nue-proprétaire

Origine de propriété :

Acte / date : Attestation après décès du 18/03/2015

Rédacteur : Me KROWICKI

Date dépôt : 23/03/2015

Réf. acte : 2015 P 1620

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE
Périmètres de protection du captage de MERY SUR MARNE

Liste des parcelles :

Commune de MERY SUR MARNE (77)

INDICATIONS CADASTRALES				SITUATION	
Section	N°	Lieu-dit	Surface	Périmètre immédiat	Périmètre rapproché
E	1454	1 route de Courcelles	0 ha 07 a 76		0 ha 07 a 76

Identité des propriétaires :

M. HAWASH Mohamed
 Epoux LAGHBOURI Malika
 Né le 22/03/1973 à Gharbia (Egypte)
 5 rue Pierre Sépard
 93700 DRANCY

Qualité de propriété :

Propriétaire indivision

Mme HAWASH Mohamed
 Née LAGHBOURI Malika
 Le 30/04/1984 à Château Thierry 02
 5 rue Pierre Sépard
 93700 DRANCY

Propriétaire indivision

M. HAWASH Mahmoud
 Epoux HAWASH Asmaa
 Né le 01/10/1984 à Gharbia (Egypte)
 49 rue Gabriel Puech
 93700 DRANCY

Propriétaire indivision

Mme HAWASH Mahmoud
 Née HAWASH Asmaa
 Le 20/11/1995 à Gharbia (Egypte)
 49 rue Gabriel Puech
 93700 DRANCY

Propriétaire indivision

Origine de propriété :

Acte / date : Vente du 17/07/2015

Rédacteur : Me BRIDOUX

Date dépôt : 31/07/2015

Réf. acte : 2015 P 4322

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE
Périmètres de protection du captage de MERY SUR MARNE

Liste des parcelles :

Commune de MERY SUR MARNE (77)

INDICATIONS CADASTRALES				SITUATION	
Section	N°	Lieu-dit	Surface	Périmètre immédiat	Périmètre rapproché
E	1086	9 route de Courcelles	0 ha 10 a 32		0 ha 10 a 32

Identité des propriétaires :

Mme JEAN Véronique Marie
Née le 08/05/1959 à Paris 12ème
7 rue Guyard Delalain
93300 AUBERVILLIERS

Qualité de propriété :

Propriétaire

Origine de propriété :

Acte / date : Attestation après décès du 23/11/2016
Rédacteur : Me HONORE
Date dépôt : 06/12/2016
Réf. acte : 2016 P 6569

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE
Périmètres de protection du captage de MERY SUR MARNE

Liste des parcelles :

Commune de MERY SUR MARNE (77)

INDICATIONS CADASTRALES				SITUATION	
Section	N°	Lieu-dit	Surface	Périmètre immédiat	Périmètre rapproché
E	1216	15 route de Courcelles	0 ha 07 a 60		0 ha 07 a 60

Identité des propriétaires :

M. JEMILI Imed
Né le 24/09/1969 à Ras Jebel (Tunisie)
15 route de Courcelles
77730 MERY SUR MARNE

Qualité de propriété :

Propriétaire indivision

Mme DE CARVALHO Karine
Née le 19/09/1983 à Paris 11ème
15 route de Courcelles
77730 MERY SUR MARNE

Propriétaire indivision

Origine de propriété :

Acte / date : Vente du 04/11/2020

Rédacteur : Me GRAELING

Date dépôt : 19/11/2020

Réf. acte : 2020 P 6109

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE
Périmètres de protection du captage de MERY SUR MARNE

Liste des parcelles :

Commune de MERY SUR MARNE (77)

INDICATIONS CADASTRALES				SITUATION	
Section	N°	Lieu-dit	Surface	Périmètre immédiat	Périmètre rapproché
E	1220	13 route de Courcelles	0 ha 08 a 73		0 ha 08 a 73

Identité des propriétaires :

M. LUANGHANE Sengsouk
Né le 13/02/1970 à Vientiane (Laos)
54 allée du Pré Mallard
77600 CHANTELOUP EN BRIE

Qualité de propriété :

Propriétaire

Origine de propriété :

Acte / date : Vente du 20/05/2015
Rédacteur : Me GIRARD
Date dépôt : 18/06/2015
Réf. acte : 2015 P 3294

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE
Périmètres de protection du captage de MERY SUR MARNE

Liste des parcelles :

Commune de MERY SUR MARNE (77)

INDICATIONS CADASTRALES				SITUATION	
Section	N°	Lieu-dit	Surface	Périmètre immédiat	Périmètre rapproché
E	1346	2 route de Courcelles	0 ha 00 a 27		0 ha 00 a 27
E	1349	2 route de Courcelles	0 ha 15 a 28		0 ha 15 a 28

Identité des propriétaires :

M. MARQUES Filipe
Epoux ANTONIO Maria-Isabelle
Né le 06/02/1975 à Champigny sur Marne 94
2 rue de Courcelles
77730 MERY SUR MARNE

Qualité de propriété :

Propriétaire indivision

Mme MARQUES Filipe
Née ANTONIO Maria-Isabelle Stéphanie
Le 10/03/1983 à Evry 91
2 rue de Courcelles
77730 MERY SUR MARNE

Propriétaire indivision

Origine de propriété :

Acte / date : Vente du 03/03/2018
Rédacteur : Me BRIDOUX
Date dépôt : 29/03/2018
Réf. acte : 2018 P 1829

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE
Périmètres de protection du captage de MERY SUR MARNE

Liste des parcelles :

Commune de MERY SUR MARNE (77)

INDICATIONS CADASTRALES				SITUATION	
Section	N°	Lieu-dit	Surface	Périmètre immédiat	Périmètre rapproché
E	1347	4 route de Courcelles	0 ha 25 a 64		0 ha 25 a 64
E	1394	Rue du Bac	0 ha 00 a 51		0 ha 00 a 51

Identité des propriétaires :

M. MAUREL Hervé Maurice
Epoux ROUEZ Gaëlle
Né le 13/04/1970 à Paris 17ème
4 rue Gérard
94500 Champigny sur Marne

Qualité de propriété :

Propriétaire indivision

Mme MAUREL Hervé
Née ROUEZ Gaëlle Claudia
Le 10/11/1970 à Ancenis 44
4 rue Gérard
94500 Champigny sur Marne

Propriétaire indivision

Origine de propriété :

Acte / date : Vente du 22/10/2012
Rédacteur : Me FONTANEL-FRIMAN
Date dépôt : 12/11/2012
Réf. acte : 2012 P 5459

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE
Périmètres de protection du captage de MERY SUR MARNE

Liste des parcelles :

Commune de MERY SUR MARNE (77)

INDICATIONS CADASTRALES				SITUATION	
Section	N°	Lieu-dit	Surface	Périmètre immédiat	Périmètre rapproché
E	1456	Route de Courcelles	0 ha 03 a 22		0 ha 03 a 22
E	1457	Route de Courcelles	0 ha 00 a 02		0 ha 00 a 02
E	1458	Route de Courcelles	0 ha 00 a 17		0 ha 00 a 17
E	1459	Route de Courcelles	0 ha 00 a 61		0 ha 00 a 61
E	1460	Route de Courcelles	0 ha 03 a 07		0 ha 03 a 07
E	1462	Route de Courcelles	0 ha 00 a 03		0 ha 00 a 03
E	1463	Route de Courcelles	0 ha 00 a 05		0 ha 00 a 05
E	1464	Route de Courcelles	0 ha 01 a 16		0 ha 01 a 16
E	1465	Route de Courcelles	0 ha 00 a 21		0 ha 00 a 21
E	1467	Route de Courcelles	0 ha 00 a 52		0 ha 00 a 52
E	1468	Route de Courcelles	0 ha 02 a 47		0 ha 02 a 47
E	1469	Route de Courcelles	0 ha 00 a 54		0 ha 00 a 54

Identité des propriétaires :

Mme PEZETTA Françoise Alda
 Née le 19/07/1961 à Paris 12ème
 3 lieu-dit de Reddy
 02130 COULONGES COHAN

Qualité de propriété :

Propriétaire

Origine de propriété :

Acte / date : Procès verbal du cadastre n° 392 - 16/07/2015
Rédacteur : ADM CDIF MEAUX
Date dépôt : 16/07/2015
Réf. acte : 2015 P 3900

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE
Périmètres de protection du captage de MERY SUR MARNE

Liste des parcelles :

Commune de MERY SUR MARNE (77)

INDICATIONS CADASTRALES				SITUATION	
Section	N°	Lieu-dit	Surface	Périmètre immédiat	Périmètre rapproché
E	1455	Route de Courcelles	0 ha 14 a 29		0 ha 14 a 29
E	1461	Route de Courcelles	0 ha 04 a 67		0 ha 04 a 67
E	1466	Route de Courcelles	0 ha 06 a 74		0 ha 06 a 74

Identité des propriétaires :

Mme PEZETTA Françoise Alda
 Née le 19/07/1961 à Paris 12ème
 3 lieu-dit de Reddy
 02130 COULONGES COHAN

M. PEZETTA Patrick Georges
 Epoux LAMOUREUX
 Né le 12/06/1963 à Paris 15ème
 6 rue de la Martre
 91360 VILLEMOISSON SUR ORGE

Qualité de propriété :

Propriétaire indivision

Propriétaire indivision

Origine de propriété :

Acte / date : Donation du 10/04/1999
Rédacteur : Me DOUMEIZEL
Date dépôt : 02/06/1999
Réf. acte : Vol. 99 P n° 6474

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE
Périmètres de protection du captage de MERY SUR MARNE

Liste des parcelles :

Commune de MERY SUR MARNE (77)

INDICATIONS CADASTRALES				SITUATION	
Section	N°	Lieu-dit	Surface	Périmètre immédiat	Périmètre rapproché
ZH	2	La Tournelle	1 ha 10 a 65		1 ha 10 a 65

Identité des propriétaires :

Mme QUETIER Dominique Claudine
Née le 09/03/1969 à Jouarre 77
Lieu-dit La Brussette
Rue du Bac
77730 MERY SUR MARNE

Qualité de propriété :

Propriétaire

Origine de propriété :

Acte / date : Procès Verbal de remembrement - 28/11/2008
Rédacteur : ADM Conseil Général 77 Remembrement
Date dépôt : 28/11/2018
Réf. acte : 2008 R 2 - UD 316 - Compte 3950